

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 AOUT 2014

PRESENTS : Mmes BILLARD Lisabeth - ADAM Dominique - LAULOM Monique - BOULAY, BRAULT - MM. BOURCIER René - PASQUIER Guy - BAROTIN Laurent - BLAINEAU Serge - DAGLAND André

Absente excusée : Mmes ROBERT DU BOISLOUVEAU Jocelyne,

Secrétaire de séance : André DAGLAND

2014-08-01- Devis de diagnostic : solidité et sécurité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois devis ont été demandés concernant la demande d'un diagnostic solidité et sécurité suite au passage de la commission de sécurité pour la salle « St Pierre »

Monsieur le Maire présente les devis reçus et propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise BUREAU VERITAS, pour un montant de travaux s'élevant **1600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC.**

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

2014-08-02- Devis de plomberie : gîte 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que trois devis ont été demandés concernant les travaux de plomberie.

Monsieur le Maire présente les devis reçus et propose au Conseil Municipal de retenir l'entreprise BOULAIS, pour un montant de travaux s'élevant à **848,11 € HT soit 932,92 € TTC.**

Après discussion, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2014.

2014-08-03- Cession gratuite d'une bande de terrain rue Georges Clémenceau

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal :

Une bande de terrain très étroite dont la commune est propriétaire intéresse les futurs acquéreurs de la maison située au 8 Rue Georges Clémenceau.

Cette bande de terrain sans numéro cadastral est située en limite du 'Quartier de l'Orangerie au 10 rue Georges Clémenceau', et le '8 Rue Georges Clémenceau'. Elle a la forme d'un trapèze de 1.81 m à l'Est et 2.32 m à l'Ouest sur une longueur de 5 m 80. La superficie serait de 11.98 m².

Monsieur le Maire acceptera la cession gratuitement aux futurs acquéreurs de la maison, une fois la bande de terrain enregistrée au cadastre. Par contre, les frais de bornage s'il y a lieu et frais d'acte seront à la charge des acquéreurs.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal accepte cette proposition, et autorise Monsieur le Maire à signer cette cession chez le notaire Me BRANGER à Talmont st Hilaire.

QUESTIONS DIVERSES

1- Chardons

Fin de la Séance à 20 h 15

Le Maire.